

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2015 à 20 HEURES

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maryse FABRE.

Présents : Maryse FABRE, Jean-Luc DEYE, Michèle SOLOWETCHICK, Benjamin MAILLAND, Jean-Gabriel MAYEUR, Brigitte LEGRAND, Stéphane BERTIN, Caroline FAVIER

Absents : Christian DEDECKER ayant donné pouvoir à Brigitte LEGRAND
Claude SEUREAU ayant donné pouvoir à Jean-Luc DEYE
Mathilde BERGER

Secrétaire de séance : Michèle SOLOWETCHICK

Délibération N°2015-01 Plan de déneigement

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2 qui fait obligation aux communes d'assurer la sûreté et la sécurité des voiries communales, des places, des rues, Madame le maire propose au Conseil municipal la mise en place d'un plan de déneigement.

Elle précise que la commune est équipée d'un matériel dont le gabarit ne correspond pas à l'étroitesse des voiries communales. De ce fait l'agent technique doit effectuer de nombreuses manœuvres et parfois plusieurs passages afin de pouvoir déblayer la neige.

Elle propose que ce plan de déneigement soit établi en fonction de l'altimétrie avec un ordre de priorité des voies qui seront déneigées.

Madame le Maire demande aussi que le déneigement soit effectué gratuitement aux personnes nécessitant des soins médicaux, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées. Certains accès privés pourront être déneigés après demande écrite des intéressés accompagnée d'une attestation dégageant la responsabilité de la commune. Cette prestation fera l'objet d'une facturation forfaitaire à l'année.



Après avoir pris connaissance du plan de déneigement et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

VALIDE le plan de déneigement ci annexé.

FIXE le montant forfaitaire annuel pour déneigement d'accès privés à 100 € pour l'année 2015.

AUTORISE madame le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Maryse FABRE



COMMUNE DE SAINT-FRANCOIS DE SALES
73340

TEL/Fax : 04-79-63-30-85

Mail : mairie-stfrancois@wanadoo.fr

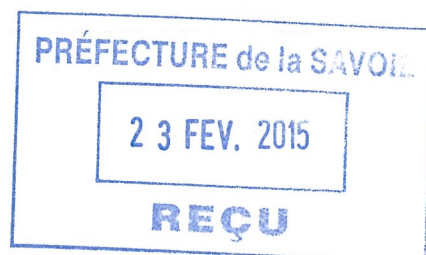
PLAN HIVERNAL

VOIRIE

ORDRE DE PRIORITE DES VOIES DENEIGEES

1. LA MAGNE

- Sommet de la voirie communale n°4 dite de la Magne à la Montagne
- Descente jusqu'au croisement chemin des Places
- Chemin des Places, placette et retour
- Voirie communale n°2 La Magne d'en Haut en direction de la maison de Louis Berger et retour jusqu'à l'embranchement de la route départementale
- Voirie communale n°3 dite de la Magne d'en bas jusqu'au croisement du chemin rural dit de la Croix et retour
- Accès des Carlines et retour
- Chemin chez Marcelle Pernet
- Chemin des Croix en direction de la ferme Pernet



2. LE MOUCHET

- Voie communale n°8

3. LE CHARMILLON

- Voie communale du Charmillon d'en haut
- Voirie communale n°1 dit de St François de Sales au Noyer, de la départementale n°62 au Nant et retour

4. LE CHAMP

- Voirie communale n°7 dit du Champ
- Ancien chemin de St François de Sales à Arith jusqu'à la maison Michelin
- Retour et descente débouché central (Palabost)
- Voirie communale des Labioz (actuellement non accessible avec l'engin de déneigement, déneigement avec la fraise à neige).

5. PARKING

- Eglise
- Mairie
- Entrée du cimetière
- Entrée de la Magne

6. EMPLACEMENT OM

- Le Champ (vers transformateur et Chapelle)
- Le Charmillon
- La Magne

7. BORNES INCENDIE

8. PARTIES PRIVEES

- Sur demande et convention dont un tronçon route forestière
- Personnes âgées
- Personnes nécessitant des soins médicaux (sur présentation de justificatif)
- Personnes en situation de handicap